

Sous la Présidence de M. le Maire la séance est ouverte à 20H10

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 12 DECEMBRE 2013 – 20 JANVIER ET 12 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les procès verbaux des 12 décembre 2013, 20 janvier et 12 février 2014.

---

**14/29 EXERCICE 2014 – DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal, par 32 voix pour, dont 2 pouvoirs (Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI)

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2014 des budgets Principal et Annexe des Parkings.

---

**14/30 CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve la convention de constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation d'un marché de prestations d'assurances couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

---

**14/31 FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT ET DU COMPLEMENT COMMUNAL VERSE AUX INSTITUTEURS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de proposer la reconduction, pour l'année 2013, du taux mensuel de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs ainsi qu'il suit :

- \* célibataire : 220,64 €,
- \* instituteur marié avec ou sans enfant(s) à charge et instituteur célibataire, veuf ou divorcé, avec enfant(s) à charge : 275,80 € du fait de l'application d'un taux de majoration de 25% pour charge de famille.

Le montant du complément communal restant à la charge de la commune après perception de la dotation spéciale instituteurs est fixé à 41,80 € mensuels.

D'inscrire la dépense au chapitre 65, fonction 20, nature 6556, du budget de l'exercice en cours.

---

**14/32 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION NOGENT PRESENCE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de mettre un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à disposition de l'Association Nogent Présence, à temps complet, durant une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Décide d'autoriser le Maire à signer avec l'Association Nogent Présence deux conventions de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelables par expresse reconduction et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Association des agents mis à disposition.

---

**14/33 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LE PROJET « FESTIVAL AUTOUR DU COURT »**

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 2 pouvoirs (Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI), et 1 abstention (M. GILLES)

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec la MJC Louis Lepage, la Commune du Perreux sur Marne, le Centre des Bords de Marne et l'Office Municipal des Arts et de la Culture, pour l'organisation du projet de festival « Autour du court » et de l'action de l'éducation à l'image, et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Fixe la participation de la Commune de Nogent sur Marne à la somme de 3065,00 €.

---

**14/34 CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS, SENIORS ET MAITRES DE PLONGEON**

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 2 pouvoirs (Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI), et 1 abstention (M. GILLES)

Approuve la convention à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Fédération Française de Natation qui précise les modalités d'organisation des Championnats de France 2014 Juniors, Seniors et Maîtres de Plongeon à 1 mètre, 3 mètres et haut vol.

Approuve la convention à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Fédération Française de Natation qui précise les modalités de prêt d'un tremplin Maxiflex de compétition.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces deux conventions.

---

**14/35 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 14-29 du 21 janvier 2014 : PASSATION d'un marché de fournitures administratives et de consommables informatiques destinés aux services municipaux, avec les sociétés :

- OFFICE DEPOT BS sise 126 avenue du Poteau à Senlis (60451) pour le lot n° 1 (fournitures administratives), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 22 000 € HT.

- OFFICEXPRESS sise 1 rue de la Cokerie à Saint-Denis (93200) pour le lot n°2 (consommables informatiques), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 35 000 € HT.

N° 14-30 du 21 janvier 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association EP<sup>2</sup> pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle Marie Curie, le 28 janvier 2014, aux fins de préparation et de présentation d'un spectacle par les élèves de l'école Arborescences.

N° 14-31 du 21 janvier 2014 : APPROBATION du contrat à passer avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la mise à disposition, le 11 avril 2014, de la Grande Salle, destinée à accueillir la Soirée des Trophées sportifs, le tarif de location étant fixé à 690 €.

N° 14-32 du 21 janvier 2014 : ANNULÉ

N° 14-33 du 23 janvier 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie Kaléïdochrome domiciliée 32 rue Sainte Marthe à Paris (75010) pour la présentation, les 7 et 8 avril 2014, du spectacle *L'apprenti sorcier* à l'école élémentaire Guy Moquet, le prix de cette prestation étant de 800 € TTC.

N° 14-34 du 27 janvier 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la mise à disposition, le 10 mai 2014, de la Grande Salle, destinée à accueillir la Soirée des Talents, le tarif de location étant fixé à 814,72 €.

N° 14-35 du 27 janvier 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Croix Rouge Française pour la mise en place, à titre gracieux, d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du repas des séniors nogentais organisé le 4 février 2014.

N° 14-36 du 27 janvier 2014 : PASSATION d'un marché avec la société SOBECA sise 581 avenue de l'Europe à Vert-Saint-Denis (77240) pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux télécom et de câblage dans les rues du général Chanzy, Gaston Margerie et du Lac à Nogent-sur-Marne, le montant prévisionnel des travaux étant estimé à 99 229,35 € HT.

N° 14-37 du 27 janvier 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la SAS Vert-Marine – Golf du Parc du Tremblay pour l'organisation d'une animation « découverte du golf » au profit de 24 jeunes participant au stage multisports organisé par la Commune du 17 au 21 février 2014, le coût de cette prestation étant de 222 € TTC.

N° 14-38 du 27 janvier 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 1 350 € TTC proposée par AXA France IARD pour la réfection de la cloison de séparation de la salle polyvalente et de la salle informatique de l'école L. de Vinci, dégradée par une infiltration.

N° 14-39 du 28 janvier 2014 : MODIFICATION de l'article 2 de l'arrêté 13-395 du 14 novembre 2013 - autorisant la passation d'un marché pour la réfection du tapis de chaussée de diverses voies communales avec la SNTTP – afin de préciser que le marché expire au terme du délai de garantie de parfait achèvement.

N° 14-40 du 30 janvier 2014 : SUPPRESSION de la régie d'avances constituée le 11 avril 1996 pour le paiement des menues dépenses de la crèche Arc en Ciel.

N° 14-41 du 30 janvier 2014 : SUPPRESSION de la régie d'avances constituée le 23 juin 2009 pour le paiement des menues dépenses des clubs de loisirs maternels et élémentaires.

N° 14-42 du 30 janvier 2014 : SUPPRESSION de la régie d'avances constituée le 29 mars 2005 pour le paiement des menues dépenses de la crèche La Farandole.

N° 14-43 du 30 janvier 2014 : SUPPRESSION de la régie d'avances constituée le 24 décembre 1997 pour le paiement des menues dépenses de la crèche Tout en Couleur.

N° 14-44 du 31 janvier 2014 : CRÉATION au sein de la Maison de la Famille d'une régie d'avances unique pour le paiement des menues dépenses (petit matériel, travaux photos..) des crèches La Farandole, Tout en Couleur, Arc en Ciel et des clubs de loisirs maternels et élémentaires.

N° 14-45 du 31 janvier 2014 : PASSATION d'un marché avec la société MBS sise 15 rue de la Briqueterie à Domont (95330) pour la fourniture et l'aménagement de bureaux au Pavillon Trudelle (lot n°2), arrêté au montant de 4 910,68 € HT (5 892,81 € TTC).

N° 14-46 du 4 février 2014 : PASSATION d'un marché avec la société MBS sise 15 rue de la Briqueterie à Domont (95330) pour la fourniture et l'aménagement de bureaux à la Maison de la Famille (lot n°1) arrêté au montant de 11 859,05 € HT (14 230,86 € TTC).

N° 14-47 du 4 février 2014 : PASSATION d'un marché avec la société SMABTP sise 5 rue Charles de Gaulle 94146 Alfortville pour la souscription d'une assurance dommages-ouvrage dans le cadre de la construction de la structure multi-accueil de jeunes enfants Le Moulin de Beauté, arrêté au montant de 25 994,86 € TTC.

N° 14-48 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention signée le 17 mars 2009 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent, et actant, d'autre part, de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

N° 14-49 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention signée le 1<sup>er</sup> mars 2012 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent, et actant, d'autre part, de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

N° 14-50 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention signée le 22 février 2011 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent, et actant, d'autre part, de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

N° 14-51 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention signée le 16 février 2012 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent, et actant, d'autre part, de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

N° 14-52 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant à la convention d'occupation précaire signée le 20 juin 2011 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent, actant de la facturation des charges réelles au locataire, selon décompte fourni à la Commune par les prestataires, et non plus au forfait.

N° 14-53 du 5 février 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société C3RB sise 21 rue Saint Firmin à Onet le Château (12850) pour la maintenance du logiciel Orphée utilisé par la bibliothèque municipale, le coût de cette prestation étant de 1 706,41 € HT / trimestre.

N° 14-54 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant au contrat de bail relatif à un logement situé 4 bis rue de la Muette à Nogent, actant de la facturation, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des charges réelles au locataire selon décompte fourni à la Commune par les prestataires et non plus au forfait.

N° 14-55 du 5 février 2014 : APPROBATION de l'avenant n°1 à la convention passée le 28 mai 2013 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, actant de la facturation, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des charges réelles au locataire, selon décompte fourni à la Commune par les prestataires, et non plus au forfait.

N° 14-56 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant à la convention d'occupation précaire signée le 8 mars 2013 pour un logement d'urgence situé 69 boulevard de Strasbourg à Nogent, actant de la facturation, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des charges réelles au locataire selon décompte fourni à la Commune par les prestataires et non plus au forfait.

N° 14-57 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention signée le 13 avril 2011 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent, et actant, d'autre part, de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Conseiller Général du Val-de-Marne**